



Le 5 décembre 2018

PSYCHOÉDUCATRICE OU PSYCHOÉDUCATEUR

Remplacement de janvier à juin 2019 avec possibilité de prolongation

Temps plein – Entre 28 heures et 35 heures par semaine / Services éducatifs

Nature du travail : l'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

Qualifications requises : Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Salaire entre 43 765 \$ et 80 572 \$ (basé sur un horaire de 35 heures par semaine)

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir l'assistance pour des mesures d'adaptation pour le processus de présélection et de sélection : srh-dotation-soutien-pne@cssh.qc.ca.

Faire parvenir votre candidature au plus tard **le 12 décembre 2018 à 16 heures**, par :

Télécopieur : (450) 771-7102 / Courriel : srh-dotation-soutien-pne@cssh.qc.ca